

**AVIS PUBLIC
APPEL DE CANDIDATURES
AFIN DE SIÉGER SUR LES COMITÉS
CONSULTATIFS SUIVANTS :
DE VOIRIE, DE PROTECTION DES LACS,
DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET
DE PROTECTION ÉCOLOGIQUE DU MILIEU
ET FINALEMENT, AU DÉVELOPPEMENT DU
CŒUR VILLAGEOIS**

Le Canton d'Orford désire informer la population d'Orford qu'elle est à la recherche de candidats voulant siéger sur les comités consultatifs suivants : de voirie, de protection des lacs, de transition écologique et de protection écologique du milieu et finalement au développement du cœur villageois. La durée du mandat de chacun des comités est jusqu'au 31 décembre 2023. Toutes personnes intéressées pourront soumettre leur candidature auprès de la greffière, M^{me} Brigitte Boisvert, et ce, avant le 21 avril 2022 à 16h par courrier électronique à boisvert@canton.orford.qc.ca ou par la poste au 2530, chemin du Parc, Orford, Québec, J1X 8R8.

Le Comité consultatif de voirie a comme mandat de formuler des recommandations au conseil municipal en matière de voirie notamment, l'amélioration et l'entretien du réseau routier et le drainage des eaux associées au réseau routier.

Le Comité consultatif de protection des lacs a comme mandat de formuler des recommandations au conseil municipal en matière de protection des lacs notamment, quant à la qualité de l'eau, la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes (EAE) tel le myriophylle à épis et les accès publics des lacs et d'étudier tout dossier connexe à la demande du conseil.

Le Comité consultatif de transition écologique et de protection écologique du milieu a comme mandat de formuler des recommandations au conseil municipal en matière de transition écologique, de protection écologique du milieu notamment quant à la réduction des gaz à effet de serre et la consommation responsable.

Le Comité consultatif au développement du cœur villageois a comme mandat de formuler des recommandations au conseil municipal en matière de développement du cœur villageois correspondant au Programme particulier d'urbanisme (PPU) de Cherry River, d'agir comme comité aviseur dans le cadre de mandats spécifiques relatifs au secteur du PPU à la demande du conseil municipal et d'étudier tout dossier connexe à la demande du conseil.

Les comités sont formés d'élus et de citoyens.

Les réunions des comités se déroulent, en général, trois (3) fois par année.

Donné à Canton d'Orford, le 6 avril 2022.


Brigitte Boisvert, avocate
greffière